



Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Identifiant unique : 0578857A

Siège Social : 11, Rue Hédi Noura - 1001 Tunis

Tél : 71 241 400 Fax: 71 349 940

BTK LEASING est notée, **BB(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **B (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du **15 octobre 2024**.

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET A L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 »

DE 30.000.000 DE DINARS

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,40%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM + 2,25%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Notation de l'emprunt :

La présente émission a reçu la note provisoire **B+ (tun)(EXP)*** sur l'échelle de notation nationale par l'agence de notation **Fitch Ratings** en date du **31 juillet 2025**

Visa **№ 25 / 1161** du **14 AOUT 2025** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Rabeh AMARI

Directeur Financier à BTK Leasing

Tel. : 70 241 402 / Fax : 71 349 940 / E-mail : rabah.ammari@btkleasing.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



BTK Conseil - Intermédiaire en Bourse

Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tél. : 71 204 056 / Fax : 71 255 047 / E-mail : BTK.CONSEIL@btknet.com

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « BTK LEASING 2025 » enregistré par le CMF en date du **14 AOUT 2025** sous le **№ 25 / 005**, et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK LEASING 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de BTK LEASING- 11, Rue Hédi Noura - 1001 TUNIS; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2025.

(*) Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du CMF et avant la période de souscription sur son site internet www.fitchratings.com



Aout 2025

SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 »	3
CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.4 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission	7
2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3 - Période de souscription et de versement	8
2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5 - But de l'émission	8
2.2 - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3 - Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4 - Date de règlement	9
2.2.5 - Taux d'intérêt	9
2.2.6 - Intérêts	10
2.2.7 - Amortissement et remboursement	10
2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie A au taux Fixe	12
2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie B au taux Variable	12
2.2.8 - Prix de remboursement	13
2.2.9 - Paiement	13
2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	13
2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	13
2.2.11.1 - Durée totale	13
2.2.11.2 - Durée de vie moyenne	14
2.2.11.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)	14
2.2.12 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang	14
2.2.13 - Garantie	15
2.2.14 - Notation	15
2.2.14.1 - Notation de la Société	15
2.2.14.2 - Notation de l'emprunt	15
2.2.15 - Mode de placement	16
2.2.16 - Organisation de la représentation des obligataires subordonnés	16
2.2.17 - Fiscalité des titres	16
2.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	16
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées	16
2.3.2 - Marché des titres	16
2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing	17
2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige	17
2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées	17
2.3.5.1 - Nature du titre	17
2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur	17
2.3.5.3 - Le marché secondaire	18
2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné	18
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	19

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 »

- ▀ **Dénomination de l'emprunt** : BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1
- ▀ **Montant** : 30 000 000 de dinars.
- ▀ **Nombre d'obligations subordonnées à émettre** : 300 000 obligations subordonnées.
- ▀ **Valeur Nominale des obligations** : 100 dinars par obligation subordonnée.
- ▀ **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur selon la catégorie :
 - Catégorie A : taux fixe de **9,40%** ;
 - Catégorie B : taux variable de **TMM+2,25%**
- ▀ **Durée** : 5 ans pour les deux catégories A et B.
- ▀ **Amortissement** : Toutes les obligations subordonnées feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/09/2030**.
- ▀ **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées sont nominatives.
- ▀ **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- ▀ **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation subordonnée
- ▀ **Souscriptions et versements** : Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **29/08/2025** et clôturées au plus tard le **17/09/2025**, elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fich Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt subordonné page 15).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 300 000 obligations subordonnées. En cas de non placement intégral de l'émission au **17/09/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK LEASING.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

■ **Date de jouissance en intérêts**

: Le **17/09/2025**.

■ **Notation de l'emprunt**

: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **31 juillet 2025** une notation provisoire à long terme **B+ (tun)(EXP)** à l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025 - 1 » par l'agence de notation Fitch Ratings.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet: www.fitchratings.com

CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 - Responsable de la note d'opération

Monsieur Abdessatar BEN GHEDHIFA
Directeur Général de BTK LEASING

1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général de BTK LEASING
Monsieur Abdessatar BEN GHEDHIFA

1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

BTK Conseil – Intermédiaire en Bourse
Le Directeur Général
Monsieur Zaher JBELI

1.4 - Responsable de l'information

Monsieur Rabeh AMARI : Directeur Financier à BTK Leasing

Tel. : 70 241 402

Fax : 71 349 940

E-mail : rabah.ammari@btkleasing.tn

La notice légale est publiée au JORT N° 119 du 20/08/2025.



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 - Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing réunie le **07/04/2025** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **22/07/2025** a décidé d'émettre **un emprunt obligataire subordonné « BTK Leasing Subordonné 2025-1 »** d'un montant de **30 millions de dinars** par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1** » est d'un montant de **30 000 000 de dinars**, divisé en 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 30 000 000 de dinars.

Les commissions de placement s'élèveraient à 165 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 20 000 dinars, les frais de la BVMT⁽¹⁾ sont de 16 065 dinars, les frais de Tunisie Clearing⁽²⁾ sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 30 980 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc.... sont estimés à 3 500 dinars, soit un total de frais approximatifs de 235 545 dinars et un produit net de l'emprunt subordonné de 29 764 455 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation subordonnée
Produit brut	30 000 000	100,000
Total des frais ⁽³⁾	235 545	0,785
Produit Net	29 764 455	99,215

(1) : L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt subordonné objet de la note d'opération interviendra au 3^{ème} trimestre 2025.

(2) : Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt subordonné est souscrit à hauteur de 50% pour la catégorie A taux fixe et 50% pour la catégorie B taux variable.

(3) : Les produits bruts et nets de l'emprunt, ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3 - Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **29/08/2025** et clôturées au plus tard le **17/09/2025**, elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt subordonné page 15).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 300 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17/09/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK LEASING.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/08/2025** auprès de **BTK Conseil**, intermédiaire en bourse sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5 - But de l'émission

BTK LEASING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

2.2 - Caractéristiques des titres émis

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres

- **Dénomination de l'emprunt subordonné** : BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

▀ **Modalité et délais de délivrance des titres**

: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/09/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/09/2025**.

2.2.4 - Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 - Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire

tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre** de l'année **N-1** au mois d'**août** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6 - Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **17 septembre** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **17/09/2030**.

Le montant total des intérêts serait de **8 460 000** Dinars si l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **9,40%**.

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de TMM+2,25% (en considérant un taux nominal de **10,070%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois d'**août 2024** au mois de **juillet 2025**, à titre indicatif), devrait s'élever à **9 063 000** Dinars.

2.2.7 - Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/09/2030** pour les deux catégories A et B.

Tableaux d'amortissement de l'emprunt subordonné :

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,25% (soit la moyenne du TMM+2,25%).

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'août 2024 au mois de juillet 2025) soit 7,820% majorée d'une marge de 2,25%, soit 10,070%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

■ **Evolution du TMM durant les dix dernières années :**

Mois (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	4,890	4,250	4,260	5,530	7,240	7,810	6,150	6,190	7,960	7,980	7,990
Février	4,800	4,220	4,290	5,610	7,280	7,840	6,230	6,250	8,020	7,970	7,990
Mars	4,820	4,200	4,290	6,040	7,900	7,350	6,230	6,260	8,050	7,960	7,910
Avril	4,800	4,240	4,410	6,500	7,860	6,800	6,250	6,260	8,010	7,970	7,500
Mai	4,770	4,250	4,830	6,390	7,830	6,800	6,250	6,600	8,000	7,970	7,500
Juin	4,800	4,210	4,940	6,720	7,830	6,800	6,260	7,010	8,000	7,970	7,500
Juillet	4,780	4,320	5,150	7,250	7,830	6,820	6,290	7,020	8,000	7,980	7,500
Août	4,750	4,200	5,190	7,250	7,830	6,790	6,260	7,030	8,000	7,990	
Septembre	4,770	4,260	5,220	7,290	7,820	6,760	6,250	7,030	7,990	7,990	
Octobre	4,750	4,330	5,230	7,270	7,810	6,300	6,240	7,230	7,990	7,990	
Novembre	4,300	4,230	5,230	7,250	7,800	6,130	6,250	7,270	7,990	7,990	
Décembre	4,280	4,260	5,230	7,240	7,810	6,120	6,250	7,260	7,990	7,990	

Source : BCT

■ **Définition du TMM :**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie A au taux Fixe

■ Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux fixe (9,40%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	30 000 000				
2026		6 000 000	24 000 000	2 820 000	8 820 000
2027		6 000 000	18 000 000	2 256 000	8 256 000
2028		6 000 000	12 000 000	1 692 000	7 692 000
2029		6 000 000	6 000 000	1 128 000	7 128 000
2030		6 000 000	0	564 000	6 564 000
TOTAL		30 000 000		8 460 000	38 460 000

■ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux fixe (9,40%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	100,000				
2026		20,000	80,000	9,400	29,400
2027		20,000	60,000	7,520	27,520
2028		20,000	40,000	5,640	25,640
2029		20,000	20,000	3,760	23,760
2030		20,000	0,000	1,880	21,880
TOTAL		100,000		28,200	128,200

2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie B au taux Variable

■ Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM+2,25% (10,070% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	30 000 000				
2026		6 000 000	24 000 000	3 021 000	9 021 000
2027		6 000 000	18 000 000	2 416 800	8 416 800
2028		6 000 000	12 000 000	1 812 600	7 812 600
2029		6 000 000	6 000 000	1 208 400	7 208 400
2030		6 000 000	0	604 200	6 604 200
TOTAL		30 000 000		9 063 000	39 063 000

■ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux variable de TMM+2,25% (10,070% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	100,000				
2026		20,000	80,000	10,070	30,070
2027		20,000	60,000	8,056	28,056
2028		20,000	40,000	6,042	26,042
2029		20,000	20,000	4,028	24,028
2030		20,000	0,000	2,014	22,014
TOTAL		100,000		30,210	130,210

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt subordonné sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt subordonné souscrit diffère de 30 000 000 dinars.

BTK LEASING s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt subordonné souscrit diffère de 30 000 000 dinars.

2.2.8 - Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

2.2.9 - Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/09/2026** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **9,40%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **juillet 2025** (à titre indicatif), qui est égale à **7,820%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,070%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

2.2.11.1 - Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

2.2.11.2 - Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 années** pour les deux catégories A et B.

2.2.11.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,678 années**.

2.2.12 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de BTK LEASING, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK Leasing 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13 - Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.14 - Notation

2.2.14.1 - Notation de la Société

En date du 15 octobre 2024, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société BTK Leasing sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : BB (tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : B(tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

BTK LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt obligataire subordonné afin d'assurer aux obligataires subordonnés et aux cessionnaires des obligations subordonnées une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.14.2 - Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **31 juillet 2025** une notation provisoire à long terme '**B+ (tun)(EXP)**' à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2025 - 1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « **B+ (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

2.2.15 - Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est **émis par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de la **BTK Conseil, intermédiaire en Bourse** sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.16 - Organisation de la représentation des obligataires subordonnés

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17 - Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3 - Renseignements généraux

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BTK Conseil – Intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.3.2 - Marché des titres

Les actions de BTK LEASING sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin Juillet 2025, il existe trois emprunts obligataires émis par BTK Leasing (ex. AIL) négociables sur le marché obligataire, il s'agit de :

- AIL 2021-1 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,8%.
- AIL 2021-2 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,6%.

- BTK LEASING 2023-1 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Épargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,8% et TMM+2,80%.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing

BTK LEASING s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.3.5.1 - Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.3.5.3 - Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.



Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.
 Identifiant unique : 0578857A
 Siège Social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.
 BTK LEASING est notée, **BB(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **B (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du **15 octobre 2024**.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 »

D'UN MONTANT DE 30 000 000 DE DINARS DIVISE EN 300 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » a reçu la note provisoire **B+ (tun)(EXP)** par l'agence de notation **Fitch Ratings** en date du **31/07/2025**.

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,40%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM + 2,25%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2025
 Délibération du Conseil d'Administration du 22 juillet 2025



Notice légale publiée au JOR1 n° 119 du 20/08/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) Mme Mlle Mr
 Nationalité :
 Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport N° délivrée le :/...../..... à
 Profession/activité :
 Adresse :
 Code postal : Payés : Tel. :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾: De moi-même
 Du mandant en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente.**

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) Mme Mlle Mr

Nom et prénom :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
 N° délivrée le : .../.../..... à

Profession/activité :

Adresse :

Code postal : Payés : Tel. :

Personne morale :

Raison Sociale :

Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire

IU n° :

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

- obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1" de la **catégorie A à taux fixe de 9,40%** d'une durée de 5 ans.
- obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1" de la **catégorie B à taux variable de TMM+2,25%** d'une durée de 5 ans.

au prix d'émission de **cent (100) dinars** par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/09/2025**, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le **17 septembre** de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du **17/09/2025** et remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK LEASING 2025 » et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- en espèces
- par chèque n° du tiré sur Agence
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :
 obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie A à taux fixe de 9,40% d'une durée de 5 ans.

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie B à taux variable de TMM+2,25% d'une durée de 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) gestion libre compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
 le second servant de souche
 Tunis, le2025
 Signature⁽⁴⁾

(1) Cocher la case correspondante
 (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
 (3) Indiquer le nom du dépositaire
 (4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "



Copie

Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Identifiant unique : 0578857A

Siège Social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services. BTK LEASING est notée, BB(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 15 octobre 2024.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 »

D'UN MONTANT DE 30 000 000 DE DINARS DIVISE EN 300 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » a reçu la note provisoire B+ (tun)(EXP) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 31/07/2025.

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Table with 4 columns: Catégories, Durée, Taux d'intérêt, Amortissement annuel. Rows for Catégorie A and Catégorie B.

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2025

Délibération du Conseil d'Administration du 22 juillet 2025



Notice légale publiée au JORT n° 119 du 20/08/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Form fields for personal information: Nom et prénom, Nationalité, Pièce d'identité, Profession/activité, Adresse, Code postal, Payés, Tel.

Agissant pour le compte: De moi-même, Du mandant en qualité de: Tuteur, Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du...

Identité du mandant: Personne Physique (Nom, Prénom, Pièce d'identité, Adresse) and Personne morale (Raison Sociale, Matricule Fiscal, Code TVA, Code Catég., N° Etabl. Secondaire, IU n°).

Déclare (ons) souscrire à (1)(2): [] obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie A à taux fixe de 9,40% d'une durée de 5 ans. [] obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie B à taux variable de TMM+2,25% d'une durée de 5 ans.

au prix de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/09/2025, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 17 septembre de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 17/09/2025 et remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majorés des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK LEASING 2025 » et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) : [] en espèces [] par chèque n° du tiré sur Agence [] par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) : obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie A à taux fixe de 9,40% d'une durée de 5 ans.

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie B à taux variable de TMM+2,25% d'une durée de 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) [] gestion libre [] compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche Tunis, le2025 Signature(4)

(1) Cocher la case correspondante (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres) (3) Indiquer le nom du dépositaire (4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "